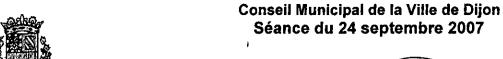
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS





MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN Secrétaire : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Melle MASLOUHI - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - M. HELIE

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir Mme Hervieu) - M. DANIERE - M. MAGLICA - Mme MANSAT - Mme DELEBARRE - M. IZIMER - Mme DE ALMEIDA - M. NUDANT (pouvoir Mme Williams) - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme WILLIAMS - Mme THYEBAULT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Transports urbains - Aménagements de voirie liés à l'amélioration du réseau - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Demande de subvention

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'amélioration du réseau de transports en commun, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise a exprimé le souhait que soient réalisés un certain nombre d'aménagements, afin de faciliter la circulation des bus et d'améliorer le confort des usagers, à savoir

- réaménagement d'arrêts sur chaussée : avenue Garibaldi, boulevard de Strasbourg ;
- modification de trottoirs ou d'îlots : avenue de la Première Armée Française, place Marie de Bourgogne, rue du Transvaal :
- aménagement de terminus : rue Général Delestraint, rue Gabriel Peignot ;
- mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite d'arrêts de bus : dix-sept arrêts sur la liane
 6;
- renforcement de chaussée au droit d'un arrêt de bus : boulevard Trimolet.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de ces travaux, sur le territoire de la commune de Dijon, est estimé à 154 000 € TTC.

La consistance de ceux-ci dépassant manifestement l'intérêt communal, il est proposé que la Ville sollicite de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise une subvention, au taux maximum, pour leur financement.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

 adopter le programme proposé des travaux à réaliser par la Ville pour l'amélioration du réseau de transports en commun sur le territoire de Dijon; 2. arrêter le montant de leur enveloppe financière prévisionnelle à 154 000 € TTC ;

PUBLIÉ LE 22/09/07

3. solliciter l'attribution, par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, d'une subvention, au taux maximum, pour leur financement.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme Le Maire, Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

27 SEP. 2007

